

## FR 2200362 « Réseau de coteaux et vallées du bassin de la Selle »

### Compte-rendu du comité de pilotage du 17 décembre 2018

#### Poix de Picardie

Le 17 décembre 2018, les membres des comités de pilotage du site Natura 2000 précité se sont réunis, à 14h30 à Poix de Picardie.

#### Etaient présents à la réunion :

Nom	Fonction/Organisme
<b>Représentant de la structure porteuse</b>	
M. DAVION	Responsable du pôle Gestion des milieux aquatiques, EPTB Somme - Ameva
Mme MASSON	Chargée de mission, Syndicat Mixte AMEVA – EPTB Somme
Mme BILLET	Chargée de mission, Syndicat Mixte AMEVA – EPTB Somme
<b>Représentant du site Natura 2000</b>	
M. LACHEREZ	Président de la ZSC « Réseau de coteaux et vallées du bassin de la Selle»
<b>Représentants de l'Etat</b>	
M. BARTHE	Direction Départementale des Territoires de l'Oise
Mme GANDOLPHE	Direction Départementale des Territoires de l'Oise
Mme LAFOND	Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme
<b>Collectivités territoriales et groupements</b>	
Mme JEANDEL	Conseil départemental de l'Oise
Mme CHOMBART	Conseil départemental de la Somme
M. LACHEREZ	Communauté de communes Somme Sud-Ouest
M. DE L'EPINE	Syndicat mixte AMEVA – EPTB Somme
<b>Communes</b>	
M. COËT	Commune de Cempuis
Mme CHELLE-POIRET	Commune de Equennes-Eramecourt
Mme DELAIRE	Commune de Poix de Picardie
M. MEERSCHMAN	Commune de Velennes
<b>Représentant des propriétaires, exploitants et utilisateurs</b>	
M. LAIGNEL	Association Picardie Nature
M. DANESIN	Fédération départementale des chasseurs de la Somme
<b>Etaient excusés</b>	
M. BLANCHARD	Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
M. DE MESTER	Préfet de la Somme
M. BERTRAND	Président de la Région Hauts-de-France
M. SOMON	Président du Conseil départemental de la Somme



## Comité de pilotage Natura 2000



### Ordre du jour :

- Bilan des trois premières années d'animation
- Perspectives 2019
- Désignation du président de COPIL et de la structure porteuse
- Questions diverses

## Préambule :

M. LACHEREZ, président sortant du Comité de Pilotage du site Natura 2000 de la Selle, introduit la séance et remercie les personnes présentes. Il rappelle qu'après un mandat de trois ans, l'année 2018 est à nouveau une année d'élection de la structure porteuse et du président de COPIL.

Ainsi, cette réunion est l'occasion de faire le bilan de ces 3 dernières années d'animation réalisées par l'EPTB Somme-Ameva mais aussi et surtout d'échanger sur la démarche Natura 2000.

Deux contrats Natura 2000 ont été déposés en 2016 au bénéfice de particulier : un premier à Daméraucourt et un second à Catheux. Ces derniers concernent des travaux de restauration et d'entretien de larris sur plus de 2 ha.

Malheureusement aucun contrat n'a pu être lancé en raison de l'indisponibilité des financements et d'anomalies administratives. Ces aspects, particulièrement préjudiciables pour la motivation des porteurs de projet seront développés en cours de séance.

M. LACHEREZ passe la parole à Mmes MASSON et BILLET.

## 1. Bilan des trois dernières années d'animation

Après une présentation des deux chargées de mission Natura 2000 au sein de l'EPTB Somme – AMEVA (Anaïs Masson et elle-même), Mme BILLET précise que le bilan de l'animation concerne la période 2016-2017-2018. Elle rappelle ensuite les grandes caractéristiques du site Natura 2000 « Réseau de coteaux et vallées du bassin de la Selle » objet du présent comité de pilotage :



### 1.1. Bilan de la contractualisation depuis 2016

#### 1.1.1. Les contrats

Après un bref rappel de la démarche de contractualisation, Mme BILLET présente le contenu des deux contrats déposés en 2016 sur le site :

- Un contrat porté par un propriétaire privé sur 1 ha du larris de Daméraucourt, pour un montant estimatif de 58 234 € HT. Ce contrat fait suite à un précédent réalisé en régie par le propriétaire lui-même sur une parcelle adjacente. Il s'agit de poursuivre la réouverture du larris par des opérations de déboisement et d'entretien par débroussaillage léger.
- Un contrat porté par un propriétaire privé sur 0,9 ha de larris à Catheux pour un montant estimatif de 57 296,33 € HT. Il s'agit de restaurer le larris par des opérations de réouverture du milieu (déboisement et débroussaillage) et un décapage léger du sol afin de favoriser le développement de pelouse calcicole.

Mme MASSON revient sur les faits marquants suite au dépôt des contrats en 2016 :



- **2016 : Dépôt des contrats Natura 2000**
- **2017 : Attente de l'instruction des dossiers – problème logiciel**
- **2018 : Instruction des dossiers et signature de la convention**
- **Demande de devis auprès des prestataires**
- **Visite de terrain avec les entreprises pour le chiffrage des travaux**  
→ **Montant des devis conforme à la convention**
- **Alerte de la part des services de l'Etat sur des anomalies lors de l'instruction des dossiers : Demande de déprogrammation par les services de l'Etat et re-dépôt du contrat pour 2019**

M. LACHEREZ intervient pour demander les raisons de la déprogrammation de ces deux contrats.

Mme GANDOLPHE, chargée de mission à la DDT de l'Oise, explique que lors de l'ancienne programmation, l'Etat était l'autorité de gestion et que ces deux contrats avaient été instruits au format papier, faute de logiciel disponible. Par la suite, le conseil régional a récupéré cette mission avec un logiciel d'instruction fonctionnel. Cependant, le délai légal d'instruction de 6 mois étant dépassé, la DDT a décidé leur déprogrammation afin de prévenir tout risque juridique, notamment en cas de contrôle.

M. LACHEREZ souligne que cette situation est regrettable. Elle porte préjudice à la démarche Natura 2000 et risque de démobiliser les porteurs de projet qui attendent des travaux depuis plus de deux ans...

M. DAVION souhaite que les services de l'Etat informent de manière officielle les contractants.

### 1.1.2. Les Mesures Agroenvironnementales et climatiques (MAEc)

M<sup>me</sup> BILLET indique que des contrats Natura 2000 spécifiques sont réservés aux agriculteurs et portent alors le nom de MAEc. Les MAEc, établies dans le cadre de la politique de développement rural européenne, sont contractualisées pour une durée de 5 ans afin de compenser les surcoûts et manques à gagner générés par la mise en place de pratiques favorables à la préservation des milieux des sites Natura 2000, selon l'enjeu biodiversité. D'autres MAEc peuvent également être signées sur d'autres territoires selon les enjeux eau, érosion et zones humides.

Elle présente ensuite le territoire MAEc à enjeux Natura 2000 porté par l'EPTB Somme – Ameva :

- ✓ Le territoire MAEc « Bassin de la Selle » correspond au périmètre du site Natura 2000 FR2200362 « Réseau de coteaux et vallées du bassin de la Selle », élargi aux îlots agricoles. Il s'étend sur 871,65 ha répartis sur 20 communes. Elle précise que l'animation MAEc est en vigueur depuis 2012 sur ce territoire et a permis la signature de **17 contrats sur 80,35 ha pour un montant total de 86 912 €**

### 1.2. Le suivi et l'amélioration des connaissances : le suivi des Ecrevisses à pattes blanches sur le bassin de la Selle

Mme MASSON explique, qu'après une première identification lors d'une pêche électrique menée par l'ONEMA en 2008 sur les Petits Evoissons et des premières prospections en 2012, l'EPTB Somme – Ameva, en partenariat avec la FDAAPPMA 80, l'ONEMA et l'ASA de la Selle, a réalisé une nouvelle campagne en juillet 2016, basée sur un protocole ambitieux d'inventaire exhaustif des individus.

En 2018, la démarche a été renouvelée sur un dispositif plus léger de type présence/absence mais permettant de couvrir un territoire plus large afin de délimiter le front de colonisation de l'espèce.

Ainsi, une dizaine d'individus a été observée sur le cours des Petits Evoissons. Mme MASSON rajoute que quelques individus d'Ecrevisses américaines, espèce exotique envahissante, ont également été identifiés en aval des Petits Evoissons et qu'il sera important de surveiller ce foyer ainsi que la part relative des deux espèces.

Elle précise que la conservation de l'Ecrevisse à pattes blanches sur ce secteur est d'autant plus importante qu'il s'agit de l'unique station recensée à l'échelle du bassin Artois-Picardie.

Sur les tronçons des Evoissons et de la Poix prospectés, la présence de cette espèce emblématique n'a pas pu être mise en évidence, malgré l'existence d'habitats propices à son implantation et les nombreux travaux de restauration réalisés par l'ASA de la Selle (restauration de la dynamique fluviale, recharge granulométrique des fonds, mise en place de clôture et d'abreuvoir,...).

## 1.3. Assistance à l'application du régime des incidences Natura 2000

Après un bref rappel du régime des incidences Natura 2000, Mme Masson fait état des projets sur lesquels les animateurs ont été sollicités sur la période 2016-2018. Il s'agit principalement de manifestations sportives (Rallye), projets d'aménagements (rétablissement de la continuité écologique...) mais également de demandes de conseil dans la gestion des milieux.

Mme MASSON conclut le bilan de l'animation de ces 3 années par un tableau récapitulant les missions initialement prévues et celles ayant été réalisées :

Prévu	Réalisé
<b>Amélioration des connaissances</b> <b>Suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches :</b> - Recensement des propriétaires - Information auprès des propriétaires - Organisation d'une nuit de prospection	<b>Amélioration des connaissances</b> <b>Suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches</b> <b>Réalisé en 2016 et 2018 ✓</b>
<b>Mise en œuvre de la contractualisation</b> <b>Montage de nouveaux contrats</b> <b>Finalisation administrative des contrats de 2016</b> <b>Mise en œuvre des contrats</b> <b>Recrutement Assistant scientifique et technique</b>	<b>Mise en œuvre de la contractualisation</b> <b>2 contrats montés et déposés en 2016</b> <b>Non réalisé : déprogrammation des contrats par les services de l'état ?</b> <b>Marché d'assistance contractualisé (CEN Picardie) ✓</b>
<b>Assistance à la mise en œuvre de la réglementation</b> <b>Evaluation des incidences , réponse aux demandes de porteurs de projet ✓</b>	
<b>Communication, sensibilisation et information</b> <b>Mise à jour du site internet, Fête de la Nature à Poix ✓</b>	
<b>Gestion administrative et financière</b> <b>1 COPIL/an</b> <b>Demande de paiement, demande de subvention</b> <b>Suivi administratif</b>	<b>Gestion administrative et financière</b> <b>1 COPIL/an</b> <b>Demande de paiement, demande de subvention ✓</b> <b>Suivi administratif ✓</b>

## 2. Perspectives pour 2019

Mme MASSON présente les objectifs proposés pour l'animation 2019 :

- Le lancement de la phase travaux :
  - Sur le larris de Daméraucourt
  - Sur le larris de Catheux
- Faciliter l'émergence de nouveaux projets :
  - Projet de contrat sur le larris de Frémontiers
- La poursuite de l'amélioration des connaissances des sites Natura 2000
- Le développement du volet sensibilisation et communication :
  - La réalisation d'une lettre d'information commune à tous les sites et non plus une par site afin de mettre en avant les démarches qui se produisent sur tous les territoires ;
  - Proposer des évènements sur les sites Natura 2000 : visites de chantier, expositions itinérantes,...

M. DE L'ÉPINE intervient à propos de l'Écrevisse à pattes blanches et notamment sur les raisons qui favorisent sa présence dans les Petits Evoissons tandis que ce cours d'eau est alimenté par des étangs qui entraînent le réchauffement de l'eau.

M. LACHEREZ vient compléter la question en demandant des précisions sur la patrimonialité de l'espèce.

M. DAVION répond que l'écrevisse à pattes blanches est une espèce autochtone dont la station est la seule à être connue sur le bassin Artois-Picardie à ce jour. Il rajoute que cette espèce menacée est reconnue d'intérêt communautaire et a justifié en partie le classement du site en Natura 2000.

M. DAVION précise que l'espèce est sensible aux espèces exotiques envahissantes, vecteurs de maladies qui entraînent leur disparition sur d'autres cours d'eau. La station des Evoissons est une population relictuelle.

L'espèce n'est pas présente au niveau des sources, on la retrouve plus loin lorsque les habitats sont plus propices et que les apports des résurgences sur les coteaux ont refroidit l'eau.

M. DE L'ÉPINE demande si les écrevisses américaines se développent au détriment des pattes blanches.

Mme MASSON répond que l'écrevisse américaine possède une capacité d'adaptation aux perturbations du milieu nettement supérieure à celle des pattes blanches. Ainsi l'espèce est nettement plus compétitrice.

M. DAVION souhaite revenir sur un dernier point qui concerne les contrats Natura 2000 en cours de déprogrammation. Il rappelle que les porteurs de projet sont en attente depuis 2016, sans intervention sur la végétation, et que les milieux continuent à se refermer.

Les résultats des consultations pour ces 2 contrats ont été satisfaisants puisqu'ils correspondent aux montants qui étaient initialement contractualisés. Ceci soulève donc le problème de la déprogrammation qui entraîne un re-dépôt de ces contrats, au risque de la démobilité des porteurs de projet mais également des entreprises qui consacrent du temps au chiffrage de travaux qui n'aboutissent pas.

M. DAVION demande à ce que ces deux dossiers soient rendus prioritaires lors du re-dépôt et de l'instruction afin que des travaux puissent être lancés dès 2019.

M. BARTHE, responsable du bureau Nature et Biodiversité à la DDT de l'Oise intervient pour rappeler les raisons évoquées par Mme GANDOLPHE en début de séance concernant les délais d'instruction depuis 2016. A ce jour les problèmes ont été résolus et M. BARTHE assure que dans cette démarche, les contrats seront prioritaires.

M. LACHEREZ annonce le dernier point à aborder : l'élection du président de COPIL et de la structure porteuse et passe la parole aux services de l'état.



### 3. Désignation du président de COPIL et de la structure porteuse

---

M. BARTHE, prend la parole pour présenter les principales modalités des élections :

- Seuls les élus dont la collectivité est située dans le périmètre du site Natura 2000 peuvent se porter candidats et peuvent participer au vote ;
- Chaque votant disposant de plusieurs mandats ne pourra au cours de ces désignations, représenter et voter que pour deux structures ;
- Chaque électeur présent ne peut disposer au maximum que de trois pouvoirs ;
- Le quorum n'est pas requis pour procéder à ces désignations ;
- Le vote a lieu à main levée sauf si un membre votant du comité de pilotage demande que cette élection ait lieu à bulletin secret ;
- Les candidats doivent fournir une délibération de l'organe compétent de leur collectivité les autorisant à se présenter au nom de leur structure (sauf pour le maire ou le président).

M. BARTHE demande aux membres du COPIL de se prononcer sur le choix entre vote à main levée ou à bulletin secret. A l'unanimité le vote à main levée est plébiscité pour les deux désignations.

M. BARTHE passe à l'élection du président du COPIL et demande s'il y a des candidats.

M. DE L'EPINE se porte candidat et se présente. Maire de Prouzel mais également président de l'ASA de la Selle et affluents, structure membre de l'EPTB Somme – AMEVA. M. DE L'EPINE exprime comme préoccupation principale la préservation de la qualité exceptionnelle de ce site remarquable. Pour cela, il est important de mettre en place une gestion cohérente de l'environnement et d'y associer les usagers.

M. BARTHE demande ensuite s'il y a des candidats à l'animation du DOCOB du site de la Selle.

M. DAVION répond que l'EPTB Somme - AMEVA souhaite reconduire sa candidature.

M. BARTHE procède au vote. L'AMEVA est reconduit à l'unanimité à sa fonction de structure animatrice pour le site de la Selle et M. DE L'EPINE est élu président de COPIL.

### 4. Questions diverses

---

Mme JEANDEL intervient pour demander si la structure animatrice a des projets de contrats dans des milieux boisés.

Mme MASSON répond qu'aucune demande n'a été faite pour des contrats forestiers. En effet, la nature même des sites ne s'y prête pas, les opérations de restauration et d'entretien à mener ayant pour principal objectif de restaurer et de favoriser le maintien de milieux ouverts,... les sites regroupent essentiellement des larris et zones de marais. Ce constat est semblable sur les 6 autres sites animés par l'EPTB Somme – Ameva.



Mme JEANDEL répond qu'actuellement le département de l'Oise, en collaboration avec le CRPF travaillent à l'ouverture au public des forêts privées. Actuellement, 4 propriétaires privés dans l'Oise ont adhéré à cette démarche et celle-ci va être initiée sur le site du Haut Bray. Ainsi, en cas de demandes de la part de propriétaires sur le site Natura 2000 de la Selle, le département peut collaborer pour poursuivre la démarche.

Mme LAFOND prend la parole et indique que dans le cadre du régime d'évaluation des incidences, un certain nombre d'activités doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000. Il s'agit des activités qui figurent sur une liste nationale et une liste locale complémentaire. Récemment, un arrêté fixant une liste locale d'activités ne relevant d'aucun régime a été pris pour le département de la Somme.

M. DE L'EPINE clôture la réunion et remercie les services de l'état ainsi que les chargées de mission Natura 2000 de l'AMEVA.